EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

DEKRA

N° d'imprimé : K009515493

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contre-visite	27/04/2026	26050339

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

01/10/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S002K071

(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

(3) COORDONNÉES : Zone Industrielle
Rue Voltaire
02000 LAON

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 002K7018

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
DE-917-RV (F)	31/01/2019	02/04/2009

Marque	Genre	Carrosserie
IRISBUS	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
VNESFR1600M006471	M3

Type/CNIT	Énergie
SFR160	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

326578

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

La connaissance de l'ensemble des défaillances constatées sur ce véhicule nécessite de disposer également du procès-verbal de contrôle technique périodique

DÉFAILLANCES MINEURES :

0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme

8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0420 P20A7 P2200

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : A vide
CATÉGORIE DU VÉHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : 26050148 DATE : 02/04/2026

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE : S002K071

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (≤0.76 m^{-1}) :
C1: <0.10 m^{-1} C2: <0.10 m^{-1}
Frein de secours :
Efficacité par essieu : indépendance des circuits
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) : G: -2.0% D: -1.5% h: < 0,8 m
Feux de brouillard avant (-1% à -3,5%) : G: -1.5% D: -1.6%
État de charge inférieur aux deux tiers du poids total en charge :
Véhicules de transport en commun de personnes